



Place de la mairie – 58210  
Tél : 03 86 39 81 94  
Mail : mairie.menou@wanadoo.fr

**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU**  
**10 janvier 2023**  
**Convocation du 6 Janvier 2023**

L'an 2023, le 10 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Menou, régulièrement convoqué, s'est réuni en la mairie de Menou, sous la présidence de Madame le Maire RAVAUD Véronique,

**Nombre de conseillers en exercice : 10**

**Présents :** Mmes et M. BELTZER Valérie - COLLETTE Catherine - MASSON Angélique - RAVAUD Véronique - DEWEERDT Théophile - HANEMIAN Thierry - SKOWRON Patrice – WEISS Luc  
Formant le quorum des membres présents

**Absents:** LAMARRE Mickaël – procuration à RAVAUD Véronique  
GILGER Pascal – procuration à SKOWRON Patrice

**Secrétaire de Séance :** SKOWRON Patrice

**Heure Début de séance :** 18h34

**Approbation du compte - rendu de la dernière séance**

Après lecture, le procès-verbal du conseil municipal du 18/11/2022 est approuvé

**Madame le Maire demande au Conseil d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :**  
REGION Bourgogne Franche Comté « ENVI »: demande de subvention

Le conseil décide d'approuver à l'unanimité l'ajout du point REGION Bourgogne Franche Comté « ENVI »: demande de subvention

## ORDRE DU JOUR

- DETR / DSIL 2023 : demande de subvention
- REGION bourgogne Franche Comté « ENVI » : demande de subvention

Informations et questions diverses

## DELIBERATIONS

### 2023-001 DETR / DSIL 2023 : demande de subvention

Madame le Maire informe le conseil d'une nouvelle proposition de plan de financement du projet d'aménagement du centre bourg (Grande rue) afin de pouvoir obtenir une subvention DETR/DSIL (programme 2023).

En effet, rappelant la délibération n° 2022-038 du 18/11/2022 adoptant un projet à 350 000 € HT, et en application de l'article L. 2334-33 du code général des collectivités territoriales (CGCT), Madame Le maire propose de réduire le plan de financement de la manière suivante :

Coût prévisionnel HT de l'opération	290 000,00 €
Subvention DETR / DSIL sollicitée : 40 %	116 000,00 €
Programme ENVI Conseil régional BFC	50 000,00 €
autofinancement	124 000,00 €

Madame le Maire précise que la Sous-Préfecture de Clamecy a demandé la nouvelle délibération, le plan de financement afférent ainsi que l'étude estimative signée par l'étude AVRE CONSEIL, Cédric Bonvillain.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:**

- **ADOpte** le nouveau plan de financement exposé ci-dessus annulant celui adopté dans la délibération n° 2022-038 du 18/11/2022
- **SOLLICITE** L'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40 %.
- **INDIQUE** que le projet d'aménagement du centre bourg (Grande rue) sera inscrit en opération d'investissement au Budget primitif de 2023.
- **AUTORISE** Madame le Maire à engager les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier

**POUR : 10**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**2023-002 REGION Bourgogne Franche Comté « ENVI » : demande de subvention**

Madame le Maire informe le conseil que dans le cadre du financement du projet d'aménagement du centre bourg (Grande rue) la commune pourrait prétendre à une subvention de 50 000 € de la part de la REGION BFC avec son programme ENVI. Elle demande au conseil de l'autoriser à faire la demande de subvention auprès de la Région Bourgogne Franche Comté selon le plan de financement suivant :

<b>Coût prévisionnel HT de l'opération</b>	<b>290 000,00 €</b>
Subvention DETR / DSIL sollicitée : 40 %	116 000,00 €
Subvention Programme ENVI Conseil régional BFC sollicitée	50 000,00 €
<b>autofinancement</b>	<b>124 000,00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Madame le Maire à faire la demande de subvention et à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier
- **ADOpte** le plan de financement exposé ci-dessus
- **INDIQUE** que le projet d'aménagement du centre bourg (Grande rue) sera inscrit en opération d'investissement au Budget primitif de 2023.

**POUR : 10**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire informe le conseil que la préfecture a donné un avis favorable sur les éléments prévisionnels concernant les travaux de l'aménagement de la grande rue.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h55**

**SIGNATURES**

Le Maire

Véronique RAVAUD

La Secrétaire de Séance

Patrice SKOWRON

